

Sommaire exécutif

Indice ACVM des investisseurs 2012



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Sondage sur l'Indice ACVM des investisseurs 2012

Les renseignements publiés ici ont pour but de servir de référence générale pour aider à comprendre les comportements des investisseurs et l'incidence présumée de la fraude en matière d'investissement au Canada. Ils n'ont pas pour objet de fournir des conseils précis au sujet des placements, ni de leurs aspects fiscaux, juridiques ou comptables, et ne doivent donc pas être utilisés à de telles fins.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions et conclusions exprimées dans le document. Les recherches relatives à cette étude ont eu lieu en mai 2012.

Tous les droits afférents au contenu de cette publication sont réservés. Les auteurs autorisent toutefois les organisations qui s'emploient à sensibiliser les investisseurs à la fraude et à les renseigner sur les placements, à reproduire, sans les modifier, des extraits du document pouvant servir à des fins éducatives et à la formulation des politiques au Canada.

Le présent document a été rédigé par Innovative Research Group Inc. au nom du Comité sur la sensibilisation des investisseurs des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

On trouvera une présentation Powerpoint du rapport à l'adresse http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/outils_de_linvestisseur.aspx?id=1011.

Nota : Dans le présent document, les termes masculins sont employés pour désigner les personnes dans le seul but d'alléger le texte. Ils sont pris au sens générique et ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Introduction

L'*Indice ACVM des investisseurs 2012* est le troisième sondage à être réalisé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sur les connaissances en placements des Canadiens, sur leurs comportements en tant qu'investisseurs et sur l'incidence de la fraude en matière d'investissement, les deux premiers sondages ayant été réalisés en 2006 et 2009. Les données et les analyses tirées de ces enquêtes ont pour but de guider le Comité sur la sensibilisation des investisseurs des ACVM dans la formulation et la prestation de programmes qui aident les investisseurs à prendre des décisions judicieuses lorsqu'ils placent leur argent, et aussi à reconnaître, éviter et dénoncer les offres de placements qui leur paraissent frauduleuses.

Les ACVM ont confié à la firme Innovative Research Group (ci-après INNOVATIVE) la tâche de préparer et d'administrer le questionnaire de l'*Indice ACVM des investisseurs 2012*. Tout comme les sondages antérieurs, celui de 2012 porte sur les connaissances des répondants au sujet de l'investissement et sur le comportement des investisseurs, sur l'incidence ces cas de fraude révélés par les victimes et sur la notoriété des autorités des autorités en valeurs mobilières.

L'enquête de 2012 comprend également de nouvelles questions portant sur les sujets suivants :

- **les connaissances des investisseurs** : pour mesurer la littératie financière des Canadiens, on a posé trois questions sur les connaissances en placements, questions standardisées qu'on retrouve dans des enquêtes internationales similaires;
- **les attentes au sujet des rendements** : des questions ont été ajoutées pour évaluer les attentes des répondants quant aux taux de rendement qu'ils jugent raisonnables;
- **le rôle des médias sociaux** : plusieurs questions ont été ajoutées pour déterminer dans quelle mesure les investisseurs consultent les médias sociaux (blogues, etc.) pour se renseigner et dans quelle mesure ils se fient à cette source lorsqu'ils prennent leurs décisions.

Méthodologie

INNOVATIVE a interviewé 6 911 Canadiens adultes en ligne entre le 17 et le 31 mai 2012, en français et en anglais. Les résultats de l'enquête en ligne ont ensuite servi à élaborer les profils de groupes d'investisseurs et à constituer un vaste échantillon de Canadiens et Canadiennes qui ont été exposés à des placements frauduleux. L'échantillon en ligne a été pondéré selon l'âge, le sexe et la province ou le territoire de résidence à l'aide des données du Recensement de 2011 compilées par Statistique Canada, et ce, afin de créer un profil correspondant au profil démographique de la population. Un échantillon de probabilité de cette taille aurait une marge d'erreur estimative de plus ou moins 1,4 point de pourcentage, 19 fois sur 20. La marge d'erreur estimative serait plus élevée au sein de chacun des sous-échantillons de l'échantillon global.

En plus du sondage en ligne, INNOVATIVE a interviewé 2 006 adultes par téléphone en mai 2012. Les résultats de ce sondage téléphonique ont servi à vérifier les distributions établies à partir du sondage en ligne relativement à certaines variables de pondération clés, y compris l'incidence de certains comportements des investisseurs et du nombre de personnes qui croient avoir été victimes d'offres frauduleuses.

Dans le présent document, les termes « répondants » et « Canadiens » sont interchangeables et s'appliquent à l'ensemble de l'échantillon; le terme « investisseurs » réfère aux répondants qui ont mis de l'argent de côté en prévision de l'avenir, dans des instruments financiers comme les REER, les FERR, les CELI ou les régimes de retraite, ou encore dans des titres comme des actions, des obligations et des fonds communs de placement.

On trouvera une présentation Powerpoint du rapport à l'adresse http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/outils_de_investisseur.aspx?id=1011.

Points saillants

Les Canadiens sont toujours la cible d'offres de placements frauduleux

Un peu plus du quart des Canadiens (27 %) croient qu'on leur a offert un placement potentiellement frauduleux au moins une fois dans leur vie¹. Plus de la moitié des répondants (56 %) estiment qu'ils ont autant de chances que quiconque d'être victimes d'un placement frauduleux.

La proportion de victimes de fraude est restée relativement stable par rapport aux résultats de 2009 et 2006 : 4,6 % des répondants estiment avoir été victimes d'une offre frauduleuse, contre 4,2 % en 2009 et 4,0 % en 2006. Un peu plus de la moitié des victimes de fraude (56 %) ont perdu tout l'argent investi dans le placement frauduleux le plus récent, chiffre inférieur aux 70 % observés en 2006.

Les Canadiens sont prêts à dénoncer la fraude, mais les taux restent bas

La majorité des répondants (69 %) n'étaient pas d'accord avec l'énoncé selon lequel « il ne vaut pas la peine de signaler un placement frauduleux car ça nous attire des ennuis ». Malgré cela, à peine trois Canadiens sur 10 (29 %) qui croient qu'on leur a offert des placements frauduleux ont dénoncé le cas le plus récent aux autorités. La moitié d'entre eux se sont adressés à la police locale ou à la GRC, tandis que 4 % ont contacté l'organisme de surveillance des valeurs mobilières de la province ou du territoire où ils habitent.

Le profil des Canadiens qui épargnent et qui investissent

Les Canadiens sont plus nombreux à épargner : 72 % disent qu'ils ont mis de l'argent de côté en prévision de l'avenir, tandis que les chiffres correspondants en 2009 et 2006 étaient de 65 et 70 %, respectivement.

Un peu plus du quart des Canadiens (28 %) indiquent qu'ils n'ont ni épargne ni placements. Environ 17 % des répondants disent qu'ils ont de l'épargne mais que les seuls titres qu'ils possèdent se limitent au régime de retraite de leur employeur, à un REER ou à un FERR.

Environ 55 % des Canadiens possèdent des placements dans d'autres instruments que les régimes de retraite privés, des REER ou des FERR. Environ 34 % sont des investisseurs « passifs », c'est-à-dire qu'ils ne rajustent leur portefeuille de placements qu'une ou deux fois par année, tandis que 21 % sont des investisseurs « actifs » qui revoient et rajustent leur portefeuille au moins une fois tous les trimestres. La

¹ Il convient de souligner que le contexte dans lequel était posée la question concernée – « Croyez-vous avoir été approché par quelqu'un qui vous offrait un placement susceptible d'être frauduleux? » – était différent dans l'enquête de 2012 de ce qu'il était dans les deux sondages antérieurs. En 2006 et 2009, en effet, la question était précédée de renseignements au sujet des approches frauduleuses les plus courantes. Dans le questionnaire de 2012, on a omis ces renseignements de façon à pouvoir observer des réponses qui n'étaient pas influencées par les choix proposés dans le passé. Il est possible que les réponses en aient été affectées et que cela explique pourquoi le taux d'approches frauduleuses est moins élevé en 2012 qu'il ne l'était en 2006 et 2009. Il faut donc faire preuve de prudence lorsqu'on compare au taux de 2012 les taux observés en 2006 (36 %) et 2009 (38 %), car il est possible que le taux moins élevé observé en 2012 soit attribuable à ce facteur.

majorité des investisseurs (64 %) se disent prudents ou peu enclins à prendre des risques dans leurs activités de placement.

Les trois instruments de placement les plus communs détenus par les investisseurs sont les fonds communs de placement (62 %), les dépôts à terme ou CPG (45 %) et les actions en bourse détenues personnellement (33 %).

Au moment où le sondage a eu lieu (mai 2012), les investisseurs étaient plus optimistes quant à la probabilité de réaliser leurs objectifs de placement au cours des cinq prochaines années (52 %) qu'au cours des 12 prochains mois (39 %). Un peu plus de la moitié des investisseurs (51 %) jugeaient qu'ils allaient pouvoir maintenir leur revenu actuel ou l'accroître au cours des 12 prochains mois.

Pour ce qui est de la conjoncture économique au cours des 12 prochains mois, les investisseurs optimistes au sujet de la croissance économique étaient plus nombreux (38 %) que les investisseurs pessimistes (32 %), mais les pessimistes étaient plus nombreux en ce qui concerne le rendement des marchés boursiers, le taux de chômage et le taux d'inflation au cours de cette même période.

Les résultats sont mitigés en ce qui a trait aux comportements des investisseurs

Près des trois cinquièmes (57 %) des répondants indiquent qu'ils sont confiants lorsqu'ils prennent des décisions au sujet de leurs placements. Le niveau de confiance est plus élevé parmi ceux qui ont épargné ou placé de l'argent en prévision de l'avenir (66 %). Cependant, les résultats sont mitigés lorsqu'on observe les comportements des investisseurs – par exemple, la proportion de ceux qui ont rédigé un plan financier, qui examinent régulièrement et essaient d'évaluer leur tolérance au risque dans leurs placements, ou qui posent les bonnes questions à leur conseiller financier.

- Près de la moitié des Canadiens (49 %) disent qu'ils ont un conseiller financier, chiffre en hausse par rapport aux données obtenues en 2009 (46 %) et en 2006 (42 %). Toutefois, 60 % de ceux qui ont un conseiller financier n'ont jamais vérifié les antécédents de ce dernier. Parmi les 38 % qui se sont renseignés sur les antécédents de leur conseiller, Internet et l'employeur du conseiller ont été consultés le plus souvent.
- Parmi les répondants qui ont un conseiller financier, 60 % se disent très à l'aise lorsqu'ils lui font part de leurs préoccupations ou lui posent des questions. Ce chiffre est légèrement inférieur aux 63 % observés en 2009.
- Près du quart (23 %) des Canadiens qui ont un conseiller financier ne savent pas comment il est rémunéré pour ses services. Qu'ils sachent ou non de quelle façon il est rémunéré, 56 % des répondants ne savent pas quel montant ils ont payé pour les services de leur conseiller financier au cours de la dernière année.
- Un peu plus de trois Canadiens sur dix (31 %) disent avoir rédigé un plan financier en bonne et due forme, tandis que cette proportion en 2009 était de 25 %. Bien qu'ils soient plus nombreux à avoir un plan financier, ils le revoient moins souvent : 78 % indiquent qu'ils ont revu leur plan financier au cours des 12 derniers mois, alors qu'en 2009 le chiffre correspondant était 83 %.

- Parmi ceux qui ont épargné ou placé leur argent en prévision de l'avenir, près de la moitié (49 %) ont, au cours des 12 derniers mois, réexaminé intégralement le niveau de risque qu'ils sont prêts à accepter dans leurs placements. Ce pourcentage est statistiquement identique à celui qui ressortait du sondage de 2009. La plupart des investisseurs (81 %) jugent qu'ils connaissent le niveau de risque de leurs placements aujourd'hui.

Deux Canadiens sur cinq échouent le test des connaissances générales en investissement

L'un des objectifs de l'*Indice ACVM des investisseurs 2012* consistait à évaluer les connaissances des répondants en investissement. Sept questions ont servi à créer l'indice des connaissances en investissement. Trois de ces questions sont des questions utilisées dans des études internationales similaires à celle-ci, portant sur les concepts de l'intérêt composé, de l'intérêt composé mesuré en fonction de l'inflation et du risque attaché aux placements. Les quatre autres questions portaient sur la diversification du portefeuille, le rendement des fonds communs de placement, les signes annonciateurs d'une offre frauduleuse et la relation entre les taux d'intérêt et les obligations.

Dans l'ensemble, deux Canadiens sur cinq ont échoué le test de leurs connaissances générales en investissement, ayant donné une réponse correcte à moins de quatre des sept questions. En effet, 40 % des répondants se sont classés dans la tranche inférieure des connaissances en investissement (de 0 à 3 réponses correctes), 34 % dans la tranche moyenne (4 ou 5 réponses correctes) et 26 % dans la tranche supérieure (6 ou 7 réponses correctes).

Observations relatives aux facteurs démographiques :

- Les personnes plus âgées sont davantage enclines à se trouver dans la tranche supérieure des connaissances en investissement, tandis que la majorité (56 %) des jeunes de 18 à 24 ans se trouvent dans la tranche inférieure.
- La majorité (55 %) des répondants appartenant à un ménage dont le revenu annuel se situe à moins de 40 000 dollars se trouvent dans la tranche inférieure des connaissances; dans le cas de ceux qui appartiennent à un ménage dont le revenu est de 100 000 dollars ou plus, cette proportion tombe à 21 %.
- On trouve dans la tranche inférieure des connaissances 63 % des personnes qui n'ont pas d'épargne, comparativement à 23 % de celles qui sont des investisseurs actifs.

Observations relatives aux comportements des investisseurs :

- Parmi les répondants qui se situent dans la tranche supérieure des connaissances, 60 % disent qu'ils se sont attardés sur le niveau de risque qu'ils sont disposés à accepter; les chiffres comparables dans la tranche moyenne et la tranche inférieure sont de 51 et 36 %, respectivement.
- Parmi les répondants qui ont un conseiller financier, ceux qui se trouvent dans la tranche supérieure ou dans la tranche moyenne sont plus enclins (43 et 37 %, respectivement) que ceux qui se trouvent dans la tranche inférieure (34 %) à vérifier les antécédents de leur conseiller.

- Les répondants des tranches supérieure et moyenne sont à peu près également enclins à avoir rédigé un plan financier en bonne et due forme, soit 38 et 36 %, respectivement. Seulement 22 % des répondants de la tranche inférieure ont rédigé un plan financier en bonne et due forme.
- Les investisseurs possédant des connaissances financières avancées (60 %) sont davantage enclins que ceux de la tranche moyenne (51 %) et de la tranche inférieure (36 %) à revoir attentivement, tous les ans, le niveau de risque qu'ils sont prêts à accepter dans leur portefeuille de placements. De plus, les investisseurs de la tranche supérieure sont davantage enclins (90 %) que ceux de la tranche moyenne (83 %) et de la tranche inférieure (67 %) à dire qu'ils savent quel niveau de risque est attaché à chacun de leurs placements aujourd'hui.

Bon nombre ont des attentes irréalistes quant aux taux de rendement

Aux fins de la présente étude, on a défini un taux raisonnable de rendement du marché comme étant un taux annuel inférieur à 4 %².

Lorsqu'on a demandé aux répondants quel était, à leur avis, le taux de rendement annuel du portefeuille de placements moyen aujourd'hui, 12 % d'entre eux ont donné une réponse réaliste, 29 % ont donné une réponse irréaliste et 59 % ont préféré de ne pas essayer de deviner.

Les résultats étaient à peu près les mêmes lorsqu'on a demandé aux investisseurs d'estimer le taux de rendement annuel de leur propre portefeuille : 17 % d'entre eux avaient des attentes réalistes, 33 % avaient des attentes irréalistes et 51 % ont répondu qu'ils n'en savaient rien.

Lorsqu'on compare ces résultats à l'indice des connaissances en investissement, on constate qu'à peu près le quart (24 %) des répondants de la tranche supérieure avaient des attentes réalistes quant au taux de rendement annuel de leur propre portefeuille, les chiffres correspondants pour les tranches moyenne et inférieure étant de 16 et 9 %, respectivement.

Les Canadiens commencent à se servir des médias sociaux comme outil de placement

Aujourd'hui, des millions de Canadiens se servent de Facebook, Twitter et LinkedIn, et les médias sociaux sont en train de changer la façon dont les gens trouvent et échangent l'information. Cela étant, les ACVM voulaient savoir si les médias sociaux jouent un rôle quelconque parmi les investisseurs canadiens et s'ils influencent leurs décisions en matière de placement. Les ACVM entendent se servir des résultats pour cerner et surveiller les tendances qui se dessinent, et se proposent également de suivre l'impact et le rôle des médias sociaux dans de futures études.

Les Canadiens ont commencé à se servir des médias sociaux dans leurs recherches de renseignements sur les placements, mais ils continuent de privilégier les sources traditionnelles :

- 7 % des répondants disent que les médias sociaux figurent parmi les sources qu'ils ont consultées la dernière fois qu'ils ont cherché des renseignements sur les placements. Les professionnels

² Aux fins de la présente étude, on a défini un taux raisonnable de rendement du marché comme étant un taux annuel inférieur à 4 %. Ce chiffre est basé sur le taux de rendement nominal moyen de 4,1 % sur cinq ans réalisé par les bons du Trésor de trois mois, toutes les obligations canadiennes et l'indice composite de la Bourse de Toronto (TSX) de 2007 à 2011.

financiers habituels (conseillers financiers, planificateurs financiers, banquiers, courtiers, etc.) sont la source la plus souvent citée (68 %).

- Toutefois, lorsqu'on leur présente une liste des médias sociaux, 35 % des répondants disent qu'ils ont utilisé au moins l'un d'entre eux dans leur recherche d'information. Cette proportion est plus élevée (52 %) parmi les répondants plus jeunes (âgés de 18 à 34 ans).
- Près du quart (24 %) des Canadiens disent avoir vu dans les médias sociaux des publicités qui offrent des occasions de placement, et 4 % ont cherché à tirer parti d'une occasion de placement dont ils avaient pris connaissance par ce moyen.
- Facebook était la plateforme dominante, citée par 42 % de ceux qui ont poursuivi une occasion de placement qui avait été portée à leur attention via les médias sociaux.
- Parmi ceux qui ont cherché des occasions de placement dans les médias sociaux, 70 % disent qu'ils ont tenté de vérifier eux-mêmes la légitimité de l'information sur le dernier placement qu'ils ont fait. La source la plus fréquemment citée pour ces vérifications est Internet.
- Lorsqu'on demande aux répondants de classer les sources potentielles d'information sur les placements selon leur fiabilité, Facebook se situait cependant au bas de la liste, juste avant les annonces classées et tout juste après les messages-textes SMS.
- Les sources de renseignements plus conventionnelles – les rencontres en personne, notamment – ont été citées comme étant les plus fiables au moment de prendre des décisions en matière de placements.

Deux Canadiens sur cinq savent qu'il y a dans leur province un organisme de réglementation des valeurs mobilières

- Deux répondants sur cinq (39 %) savent qu'il y a dans leur province ou leur territoire un organisme public chargé de réglementer les valeurs mobilières (le chiffre en 2009 était de 38 %).
- Lorsqu'on leur mentionne le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières de leur province ou territoire, 36 % des répondants disent que cet organisme leur est très familier ou plus ou moins familier.
- Dans l'ensemble du pays, 10 % des Canadiens disent avoir consulté le site web de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières de leur province au moins une fois. Seulement 5 % d'entre eux ont pris contact avec l'organisme de réglementation de leur province ou leur territoire.
- Les principales raisons mentionnées pour la consultation du site web ou la prise de contact avec l'organisme de réglementation des valeurs mobilières étaient l'obtention de renseignements généraux, la curiosité et la recherche.

À propos des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) – un conseil qui réunit les organismes de réglementation des valeurs mobilières des provinces et territoires du Canada – s'emploient à coordonner et harmoniser la réglementation s'appliquant aux marchés canadiens des valeurs

mobilières. Les ACVM protègent les investisseurs contre des pratiques déloyales, inappropriées ou frauduleuses, tout en favorisant le développement de marchés financiers équitables et efficaces. Cette protection consiste, tout au moins en partie, à sensibiliser les investisseurs aux risques, responsabilités et bénéfices reliés à l'investissement. Par l'entremise de leur Comité sur la sensibilisation des investisseurs, les ACVM s'efforcent de faciliter l'accès à une information objective sur les placements et à aider les investisseurs à prendre des décisions éclairées au moment d'investir leur argent.

Pour de plus amples renseignements sur les ACVM, veuillez consulter le site

<http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/>

À propos de Innovative Research Group

Innovative Research Group, Inc. (INNOVATIVE) est une entreprise nationale de recherche sur l'opinion publique et de conseils stratégiques qui possède des bureaux à Toronto et à Vancouver. L'entreprise offre à ses clients l'information cruciale dont ils ont besoin pour évaluer et surmonter les défis qui se posent dans les domaines des affaires publiques et des communications stratégiques, pour trouver et évaluer d'éventuelles solutions, et pour surveiller les résultats.

Pour en savoir davantage sur INNOVATIVE, veuillez consulter le site www.innovativeresearch.ca.